

Sommaire

1	L'association AdEsperanto	2
2	Les actions entreprises : un projet multi-domaines	2
2.1	Aux origines du projet	2
2.2	Le contenu de la revue : définir une ligne éditoriale	3
2.3	La maquette, un aspect technique	4
2.4	Impression papier	4
2.5	Travail sur la diffusion	4
2.6	Aspect administratif et juridique	5
2.7	HADÈS et l'internet	5
2.8	Relations extérieures	5
2.9	Recherche de financements	6
A	Statuts de l'association AdEsperanto	7
B	Administrateurs	10

Préambule

L'association AdEsperanto a été créée en janvier 2003, dans le cadre du projet AdEsperanto, lancé quant à lui en janvier 2002. Il consiste en l'édition et la diffusion de la revue bilingue français-espéranto Hadès.

Ce document constitue le second bilan d'activités relatif au projet AdEsperanto, et le premier en tant qu'association constituée. Il a vocation à présenter les activités des années 2002 et 2003.

1 L'association AdEsperanto

À l'heure actuelle, l'association AdEsperanto se consacre exclusivement au lancement de la revue HADÈS. Elle a officiellement été fondée le 18 janvier 2003, lors d'une assemblée générale constituante. S'en sont suivis la déclaration de création à la Préfecture de Police de Paris (30 janvier 2003), puis l'insertion au Journal Officiel (N° 12, 135^{ème} année, 22 mars 2003). Le projet comme le groupe préexistait d'une année à la création de l'association.

AdEsperanto s'est donnée pour objet de faire découvrir la langue internationale espéranto aux étudiants, au travers de publications bilingues français-espéranto. Plus spécifiquement, l'association s'est statutairement chargée de la rédaction, de la mise en page et de la diffusion de la revue HADÈS, ainsi que de la recherche des fonds nécessaires à son lancement (subventions, publicités, sponsoring, partenariats).

Les statuts de l'association vous sont présentés en annexe A (page 7) ; noms et coordonnées des membres du bureau sont quant à eux disponibles en annexe B (page 10)

2 Les actions entreprises : un projet multi-domaines

Cette section renferme l'historique des actions menées dans le cadre du projet AdEsperanto. La description semi-chronologique et semi-thématique suivante sera aussi l'occasion de recenser les principales difficultés et d'en tirer les premières conclusions.

2.1 Aux origines du projet

Le projet lui-même s'est cristallisé en janvier 2002, lors d'un séminaire autour de la diffusion de l'espéranto, organisé à l'initiative de l'association Espéranto-Jeunes, l'association fédérant les jeunes espérantistes français, association-fille d'Espéranto-France et affiliée à TEJO¹.

L'année 2002 a vu la formalisation de l'idée, la définition de la ligne éditoriale et de la maquette. Cette année a plus encore été ponctuée de rencontres, entre espérantophones et sympathisants, entre journalistes. De ces rencontres est née l'association AdEsperanto, qui a précisément pour objet premier d'éditer la revue HADÈS.

¹Tutmonda Esperantista Junulara Organizo, Organisation Mondiale des Jeunes Espérantistes.

Voilà maintenant une frise reprenant les principales étapes du projet. Certaines d'entre elles seront explicitées par la suite.

- **Septembre-décembre 2001** : premiers contacts, premières rencontres, autour de la promotion de l'espéranto ;
- **Janvier 2002** : décision de monter une revue bilingue français-espéranto, à destination d'étudiants non espérantophones ;
- **Février-mai 2002** : premiers essais de mise en page ;
- **Octobre 2002** : choix du mode de financement de la revue, décision de faire appel à une régie publicitaire ;
- **Octobre-décembre 2002** : rédaction, recueil et traduction des articles nécessaires à la réalisation d'un numéro d'essai, travail sur la maquette ;
- **Décembre 2002** : décision de monter une association, l'association AdEsperanto ;
- **Mi-janvier 2003** : création de l'association, bouclage du numéro test (numéro 0) ;
- **Début février 2003** : mise en place d'un premier site internet ;
- **Décembre 2002-octobre 2003** : recherche d'une régie publicitaire, recherche de financements ;
- **Mi-décembre 2003** : parution du numéro 1 de la revue Hadès, en 3000 exemplaires ;
- **Janvier 2004** : mise en ligne de ce premier numéro sur notre site web.

2.2 Le contenu de la revue : définir une ligne éditoriale

Avec le temps, la revue, d'abord conçue comme une revue étudiante, rédigée bénévolement, s'est transformée en une revue d'actualité, toujours destinée aux étudiants, mais rédigée par des journalistes professionnels.

- Octobre 2002 → Choix de découper la revue en 3 parties de taille équivalente, l'une sur l'international et l'engagement étudiant, l'autre sur la culture, la dernière sur les métiers et formations ;
- Octobre-décembre 2002 → Préparation d'un numéro d'essai : rédaction et recueil d'articles auprès d'espérantophones de différents pays, auprès d'associations et d'une journaliste ;
- Décembre 2002 → Corrections orthographique et grammaticale des articles reçus, retouches, traduction des articles, relecture finale du numéro 0 ;
- Janvier 2003 → Bouclage du numéro-test : ce numéro 0 était déjà un moyen de perfectionner la maquette et d'affiner la ligne éditoriale de la revue, mais il était aussi un moyen de convaincre : convaincre nos partenaires et convaincre nos annonceurs. De quoi persuader ? De quoi faire oublier la jeunesse d'une revue qui avait et a encore à faire ses preuves ?
- Février-Mars 2003 → Décision de professionnaliser la rédaction, et de réduire par voie de conséquence la part écrite par des espérantistes bénévoles ;
- Mai 2003 → Le contenu du numéro 1 est fixé, à titre prévisionnel ;
- Mai-juin 2003 → Il est conclu que la part rédigée bénévolement se composera des rubriques 'présentation d'une langue étrangère', 'courrier des lecteurs' et 'forum'. La rubrique 'forum' sera constituée d'interventions d'espérantistes de différents pays, interrogés sur un thème donné ;

- En permanence \mapsto Rencontres avec des journalistes susceptibles de participer à l'aventure AdEsperanto ;
- Novembre 2003 \mapsto Définition de la ligne éditoriale du numéro 1, choix et agencement des sujets ;
- Novembre 2003 \mapsto Rédaction des piges² correspondantes ;
- 17 décembre 2003 \mapsto Parution du numéro 1.

2.3 La maquette, un aspect technique

- Février-Mai 2002 \mapsto Premiers essais de mise en page, d'abord sous QuarkXPress puis sous T_EX ;
- Mai 2002 \mapsto Décision de recourir au langage de formatage T_EX ;
- Novembre-Janvier 2002 \mapsto Définition et mise en œuvre de la maquette ; programmation de macros pour automatiser autant que possible la mise en page ;
- Décembre 2002-Janvier 2003 \mapsto Réalisation d'un numéro 0, premier test réel de la maquette ;
- Février-Novembre 2003 \mapsto Analyse des retours, choix des modifications à apporter à la maquette. Polices de caractères, entêtes, pages de garde intermédiaires et couverture passent sur la sellette ;
- Novembre 2003 \mapsto Mise en œuvre de ces modifications, recodage de la maquette, travail sur l'iconographie du numéro à venir.
- Début décembre 2003 \mapsto Mise en page du numéro 1 ;
- En cours \mapsto Prise en compte des retours d'expérience relatifs à ce premier numéro.

2.4 Impression papier

- Octobre 2002 \mapsto Choix du mode d'impression, décision de recourir à une imprimerie professionnelle extérieure ;
- Février-Mai 2003 \mapsto Sélection d'une imprimerie, selon les critères suivants : matériel utilisé, délais pour l'impression, qualité typographique, devis, ... Le choix s'est porté sur une société coopérative, l'Imprimerie l'Artésienne³.

2.5 Travail sur la diffusion

- En permanence \mapsto Création progressive d'un réseau de distribution ;
- Octobre 2002 \mapsto Choix d'une politique de prix, en l'occurrence la gratuité ;
- Après la parution du numéro-test \mapsto Envois d'exemplaires, dans le but de faire connaître la revue et de susciter des commentaires susceptibles de nous aider à l'améliorer ;
- Décembre 2003-janvier 2004 \mapsto Diffusion du premier numéro, en 3000 exemplaires ;
- En cours \mapsto Mise en place d'un service d'abonnement (avec envoi par courrier aux abonnés).

²Pige : article rédigé par un journaliste non permanent, *alias* un pigiste

³ Imprimerie l'Artésienne
Rue Gutenberg
B.P. 99 Z.I. de l'Alouette
62802 LIÉVIN cedex

2.6 Aspect administratif et juridique

- Décembre 2002 \mapsto Décision de créer une association indépendante, l'association AdEsperanto ;
- Janvier-Février 2003 \mapsto Formalisation des statuts de l'association, constitution formelle de l'association (18 janvier 2002), déclaration de création à la Préfecture de Police de Paris (30 janvier 2003), insertion au Journal Officiel (N° 12, 135^{ème} année, 22 mars 2003) ;
- En permanence \mapsto Comptabilité, gestion du matériel de bureau, des fournitures ;
- Mai 2003 \mapsto Déclaration d'intention de paraître, avalisée par le Tribunal de Grande Instance de Béthune le 31 janvier 2004 ;
- Mai-Juin 2003 \mapsto Obtention de numéros ISSN, pour la publication papier et la publication électronique. Nous sont attribués les numéros 1760-270X et 1760-2718, respectivement ;
- Décembre 2003, et en cours \mapsto Rédaction d'accords de piges ; ouverture d'un dossier en vue d'obtenir un numéro de commission paritaire ;
- Janvier 2004 \mapsto Gestion des dépôts à parution (dépôts administratif, légal et judiciaire), quant au N°1.

2.7 Hadès et l'internet

- Mai-Juin 2002 \mapsto Conception et réalisation d'un site web test, basé sur l'emploi de *frames* ;
- Janvier 2003 \mapsto Dépôt du nom de domaine 'hades-presse.com' ;
- Janvier-Février 2003 \mapsto Mise en place d'une première version du site web ;
- Mai 2003 \mapsto Mise en ligne de la seconde version du site web (ajout de rubriques, réorganisation du contenu, mise en forme du contenu par l'emploi de tableaux) ;
- Août-Octobre 2003 \mapsto Conception et mise en œuvre de la troisième version du site (refonte de la maquette, emploi de feuilles de style CSS, ajout de scripts Perl et SSI) ;
- En permanence \mapsto Rédaction et mise à jour des parties annexes du site (rubriques sur le recrutement et les formations, sur l'espéranto et l'espérantie, liens vers des sites d'informations ainsi que vers des sites consacrés à l'espéranto ou ayant recours à cette langue,...) ;
- Janvier 2004 \mapsto Mise en ligne du n°1 d'HADÈS.

2.8 Relations extérieures

- Avril 2002 \mapsto Présentation du projet AdEsperanto sur Radio Libertaire ;
- Octobre 2002 \mapsto Diffusion d'un dossier-projet sur la liste de news des espérantistes franciliens et des jeunes espérantistes ;
- Novembre-Décembre 2002 \mapsto Adhésion à la Maison des Initiatives Étudiantes ;
- En permanence \mapsto Articles ou brèves sur le projet dans les organes espérantistes Flash-Info et Jefe-Informas ;
- Prévu \mapsto Participation au Conseil Parisien de la Vie Étudiante.

2.9 Recherche de financements

- Octobre 2002 \mapsto Choix du mode de financement de la revue, décision de faire appel à une régie publicitaire ;
- Décembre 2002-Mars 2003 \mapsto Discussions avec les régies publicitaires Éditions des Cassines et FFE, essentiellement ;
- Mars 2003-Octobre 2003... \mapsto Recherche indépendante de revenus publicitaires/d'annonceurs ;
- Mai 2003-Octobre 2003... \mapsto Recherche en complément de subventions auprès de fondations et d'institutions, recherche de mécènes ;
- Toujours en cours \mapsto Recherche d'une régie publicitaire susceptible de commercialiser les espaces publicitaires de la revue ;
- Novembre 2003 \mapsto Le financement du numéro 1 est bouclé grâce aux contributions de l'Union Européenne et de la FIMMM⁴ et grâce au mécénat ;
- En cours \mapsto Recherche de fonds pour assurer le financement des numéros 2 et 3.

⁴Fondation des Industries Minérales, Minières et Métallurgiques

A Statuts de l'association AdEsperanto

Article 1^{er}

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : AdEsperanto.

Article 2 — But de l'association AdEsperanto

L'association AdEsperanto a pour vocation de faire connaître l'espéranto dans les milieux jeunes et estudiantins, au travers de publications bilingues français-espéranto. Plus précisément, l'association AdEsperanto se donne pour but d'éditer et de diffuser un journal bilingue français-espéranto à destination d'un public jeune.

Article 3 — Siège social

Le siège social est fixé chez M. Guillaume ROUSSEL, Maison des Mines et des Ponts et Chaussées, 270 rue Saint-Jacques, 75005 PARIS. Le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration. Cette décision devra être ratifiée *a posteriori* par la plus prochaine assemblée générale.

Article 4 — Composition

L'association se compose de :

- a) membres d'honneur,
- b) membres actifs (adhérents).

Article 5 — Durée

L'association est constituée pour une durée indéterminée.

Article 6 — Admission, membres

Admission : Pour faire partie de l'association, il est nécessaire et suffisant de souscrire à ses statuts.

Membres : Sont membres d'honneur ceux qui ont rendu des services signalés à l'association. En particulier, sont membres d'honneur les anciens présidents de l'association ainsi que les anciens rédacteurs en chef du journal bilingue à la publication duquel l'association AdEsperanto est consacrée. Sont membres actifs de l'association ceux qui s'y sont inscrits et ont souscrit à ses statuts. Il n'est demandé de cotisation ni aux membres d'honneur, ni aux membres actifs.

Article 7 — Radiations

La qualité de membre se perd par :

- a) la démission,
- b) le décès, pour les personnes physiques, ou la dissolution, pour quelque cause que ce soit, pour les personnes morales,
- c) la radiation pour faute grave prononcée par le conseil d'administration, l'intéressé ayant préalablement été invité à présenter sa défense.

Article 8 — Ressources

Les ressources de l'association comprennent :

- a) les revenus inhérents à ses publications (revenus publicitaires et autres, s'il y a lieu),
- b) les subventions de l'Etat, des régions, des départements et des communes,
- c) les dons et participations volontaires,
- d) et toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires en vigueur, et qui sont nécessaires à la réalisation de son objet.

Article 9 — Conseil d'administration. Composition

L'association est dirigée par un conseil d'administration nommé pour un an par l'assemblée générale. Ce conseil d'administration doit être composé d'au moins cinq membres.

Le conseil d'administration est renouvelé dans son intégralité chaque année. Le mandat d'administrateur est renouvelable.

Tout membre de l'association (membre actif ou membre d'honneur) peut faire partie du conseil d'administration.

En cas de vacance, le conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devait théoriquement expirer le mandat des membres qu'ils remplacent.

Le mandat d'administrateur prend fin par la démission, la perte de la qualité de membre de l'association ou la révocation prononcée en assemblée générale.

Attributions. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour administrer l'association, dans les limites de son objet et sous réserve des pouvoirs de l'assemblée générale. Il est notamment chargé de fixer la politique générale de l'association, et entre autres la ligne éditoriale de ses publications.

Élection du bureau. L'assemblée générale choisit en outre parmi les membres du conseil d'administration, au scrutin secret, un bureau composé de :

- a) un président,
- b) un secrétaire général,
- c) un trésorier,

d) un rédacteur en chef.

Le bureau comprend par ailleurs un membre JEFO, délégué par l'association JEFO (Junulara Esperantista Franca Organizo) et responsable des relations entre les associations JEFO et AdEsperanto.

Il doit s'agir de personnes distinctes.

Les membres du bureau sont rééligibles.

Article 10 — Réunion du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les 2 mois, sur convocation du président ou à la demande d'un tiers de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix.

Article 11 — Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association (membres d'honneur et membres actifs). Elle se réunit une fois par an au mois de janvier. Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire.

L'ordre du jour proposé est indiqué sur les convocations. Le bureau expose la situation morale de l'association. Le trésorier rend compte de la gestion et soumet le bilan financier à l'approbation de l'assemblée générale. Au vu de la présentation du rapport moral et financier, l'assemblée générale décide de leur donner ou non les quitus moral et financier.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au renouvellement du conseil d'administration sortant puis au renouvellement du bureau.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents et représentés.

Article 12 — Assemblée générale extraordinaire

Si besoin est, ou à la demande de la moitié plus un des membres de l'association, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire. L'assemblée générale extraordinaire peut procéder à une réforme des statuts, si :

- les deux tiers plus un des membres inscrits sont présents ou représentés,
- la réforme des statuts est approuvée par une majorité qualifiée des deux tiers.

Article 13 — Règlement intérieur

Un règlement intérieur, si approuvé en assemblée générale, pourra compléter les présents statuts. Il sera le cas échéant destiné à fixer les règles de fonctionnement non prévus par les statuts, notamment en ce qui concerne l'administration interne de l'association.

Article 14 — Dissolution

La dissolution de l'association peut être prononcée par l'assemblée générale extraordinaire, selon les mêmes modalités que pour une réforme des statuts. En cas de dissolution, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par cette même assemblée générale extraordinaire et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément aux lois et règlements en cours.

Statuts tels que modifiés et approuvés par l'assemblée générale du 7 février 2004 (modification de l'article 13).

B Administrateurs

Pour l'année 2003.

- Guillaume ROUSSEL, de nationalité française, domicilié à la Maison des Mines et des Ponts et Chaussées, 270 rue Saint-Jacques, 75005 PARIS, élève -ingénieur à l'École des Mines de Paris, président dans l'association ;
- David HROMADA, de nationalité française, domicilié au 14, rue Louis Bouchet, 93220 GAGNY, exerçant la profession de journaliste, rédacteur en chef dans l'association ;
- Emmanuel VILLALTA, de nationalité française, domicilié au 164, rue du Château, 75014 PARIS, exerçant la profession d'ingénieur, secrétaire dans l'association ;
- Laurent VIGNAUD, de nationalité française, domicilié au 3, allée du Haras, appt. 132, 49100 ANGERS, exerçant la profession d'employé SNCF, trésorier dans l'association ;
- Alexandre KADAR, de nationalité française, domicilié au 43, rue Fessart, 92100 BOULOGNE, exerçant la profession d'agent EDF, délégué JEFO dans l'association.

Pour l'année 2004, Alexandre KADAR, démissionnaire, est remplacé au poste de délégué JEFO, par Sébastien MERLET.

- Sébastien MERLET, de nationalité française, domicilié au 4, rue de la Raimbaudière, 41800 HOUSSAY, étudiant, délégué JEFO dans l'association.

Les autres administrateurs de l'association sont reconduits dans leur fonction.

Bilan d'activités achevé le 7 février 2004, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de l'association AdEsperanto. Version présente révisée le 15 mars 2004.